



The New Brunswick Registered Barbers' Association
L'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick

INSPECTION & INVESTIGATION COMMITTEE
COMITÉ D'INSPECTION ET DE RECHERCHE

Complaint Fact Sheet / Fiche documentaire de plainte

August / Août 2008

What do I do if I have a problem with my barber or barber shop?

- If you are unhappy with the services you received from your barber or barber shop discuss the matter with barber, manager or owner of the barber shop.
- Many complaints can be quickly resolved this way, and you may be given a refund or corrective services at no cost.

What if I am injured?

- If any person who is licensed by the Association injures you, discuss with the licensee what happened. You should also speak with the owner of the barber shop.
- Take photographs of your injury and have another professional look at it to provide independent confirmation.
- Seek Medical attention if necessary.
- If you feel that a member of this Association has violated any of the Laws or By-Laws that govern barbering in New Brunswick, file a complaint with the Association on the form provided on our web site at www.nbrba.com and link to the electronic complaint form.
- You can also call the Committee at (506)693-6357 or email at examiners@nbrba.com.

What will happen next?

- Committee representatives will review your complaint and determine the appropriate course of action to resolve the

Ce qui font je faites si j'ai un problème avec mon barbier ou salon de barbier?

- Si vous êtes peu satisfait des services vous avez reçu de votre barbier ou le salon de barbier discutent du point avec le barbier, le directeur ou le propriétaire du salon de barbier.
- Beaucoup de plaintes peuvent être rapidement résolues de cette façon, et vous pouvez être donné un remboursement ou des services correctifs à aucun coût.

Ce qui si je suis blessé ?

- Si toute personne qui est autorisée par l'association vous blesse, discutez avec le concessionnaire ce qui s'est produit. Vous devriez également parler avec le propriétaire du salon de barbier.
- Prenez les photographies de vos dommages et ayez un autre regard professionnel à lui pour fournir la confirmation indépendante.
- Attention médicale de recherche au besoin.
- Si vous estimez qu'un membre de cette association a violé les lois ou les règlements l'uns des qui régissent barbering au Nouveau Brunswick, classez une plainte avec l'association sur la forme fournie sur notre site Web chez www.nbrba.com et lien à la forme électronique de plainte.
- Vous pouvez également appeler le Comité à (506) 693-6357 ou l'email à examiners@nbrba.com.

Queue se prouver après ?

- Les représentants du Comité passeront en revue votre plainte et détermineront la ligne de conduite appropriée pour

issue and to ensure that the barber or barber shop is in compliance with the Law and regulations of New Brunswick.

Are there any other reasons why I would file a complaint?

- Yes, you can file a complaint to report unlicensed activity, false advertising or alleged fraud.

Is there anything Association can't do?

- The Association cannot recommend a business or product.
- The Association cannot resolve what's known as "buyers remorse"

résoudre le problème et pour s'assurer que le barbier ou le salon de barbier est conformément à la loi et aux règlements du Nouveau Brunswick.

Y a-t-il de autres raisons pour lesquelles je classerais une plainte ?

- Oui, vous pouvez classer une plainte pour rapporter l'activité non autorisée, la publicité fausse ou la fraude alléguée.

Y a-t-il que quelque chose l'association ne peut-elle pas faire ?

- L'association ne peut pas recommander des affaires ou un produit.
- L'association ne peut pas résoudre ce qui est connu en tant que « remords d'acheteurs »